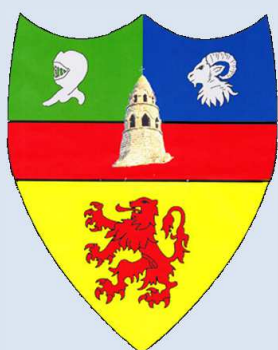




SAINT SULPICE



Bulletin municipal

2017

SOMMAIRE

Page 1 : Le mot du Maire

Pages 2 et 3 : La nouvelle agglomération

Pages 4 et 5 : Bilan financier

Page 6 : La fiscalité

Pages 7, 8 et 9 : Vie scolaire

Page 10 : Renseignements utiles

Page 11 : Projets de construction

Page 12 : Les pompiers

Page 13 : La fête de la musique

Page 14 : Manifestations

ETAT CIVIL :

NAISSANCES

- Louka RIVEN – BOUQUET le 7 mars 2016
359C chemin de Bellevue
- Flavie Apolline GUICHARD le 22 mars 2016
223 chemin de Ravallin
- Vicky FRANCHI le 30 mars 2016
41 chemin de Chazelle
- Camille SALAÛN le 13 avril 2016
1413 route de Saint Didier
- Mathéo MICHOUX le 10 août 2016
47 chemin de Chazelle
- Tiago FAVRE le 14 août 2016
34 chemin de Ravallin
- Loris, Arnaud RABLET le 14 octobre 2016
667 chemin de Chazeau

MARIAGES

- Frédéric GERBE et Charline ANTOINET le 20 Août 2016
- Cyril ROQUET et Virginie BAIZET le 8 octobre 2016

DÉCÈS

- Gérard Georges CHAPUIS le 3 octobre 2016
- Jean Luc PETIT le 17 décembre 2016

MAIRIE

- Ouverture au public

A partir du 1^{er} janvier

Mercredi de 13h30 à 17h30

Jeudi de 8h00 à 12h00

Vendredi de 14h00 à 17h00

Mme le Maire reçoit sur rendez-vous

- **Tel : 04 74 51 17 32**

- **Mail :** mairie [.saint.sulpice@wanadoo.fr](mailto:saint.sulpice@wanadoo.fr)

- **Site web :** www.cc-montrevelenbresse.fr

→ les 14 communes → Saint Sulpice

- **Les comptes-rendus des conseils municipaux** sont consultables sur le site web ci-dessus et sont affichés pendant 2 mois sur le panneau d'affichage de la Mairie



NOUVEAUX HABITANTS

Mr Jérémy DAMON et Mme Elodie PAUBEL
283 chemin de Ravallin

Mr et Mme GUNIA
381 chemin de Ravallin

Mr Maxime ROBIN et Mme Maryline GONOD
36B impasse de la Cure

Au 1^{er} Janvier 2017

UNE NOUVELLE AGGLOMERATION

« *Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse* »

Présentation du territoire

Les chiffres :

1300 km² pour 76 communes

130 000 habitants soit 103 habitants au km²

Comprenant :

CA de Bourg en Bresse : 74 000 habitants

CC de Montrevel en Bresse : 17 500 habitants

CC de la Vallière : 10 000 habitants

CC de Treffort en Revermont : 9 500 habitants

CC du canton de Coligny : 7 000 habitants

CC de Canton de Saint Trivier de Courtes : 6 500 habitants

CC Bresse Dombes Sud Revermont : 6 500 habitants



L'organisation politique



4 Conférences Territoriales

Pôle territorial Bourg aggro : Conférence territoriale de Bourg (ex Bourg-en-Bresse Agglomération)

Pôle territorial de Bresse : Conférence territoriale de Montrevel en Bresse et antenne de St-Trivier (ex CC de Montrevel en Bresse et ex CC du canton de St Trivier)

Pôle territorial de Bresse Revermont : Conférence territoriale de Val Revermont et antenne de Marboz (ex CC du canton de Coligny et ex CC de Treffort en Revermont)

Pôle territorial de Sud Revermont : Conférence territoriale de Ceyzériat et antenne de La Tranclière (ex CC de la Vallière et ex CC Bresse Dombes Sud Revermont)

Fonctionnement des conférences territoriales :

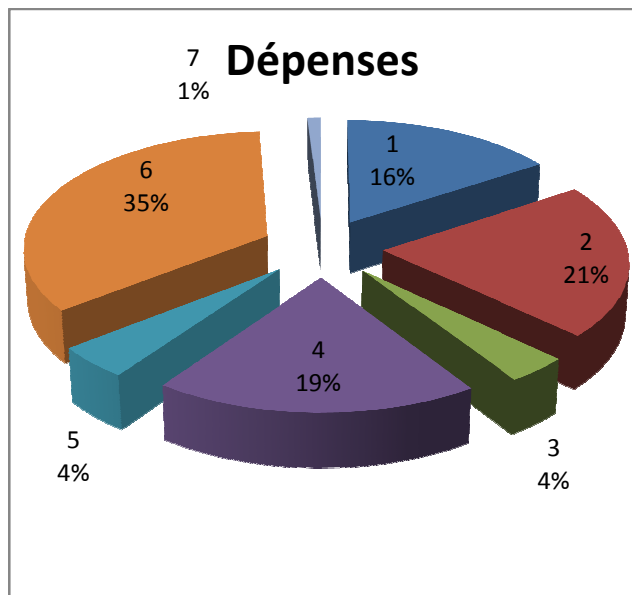
Maintenir la proximité et le service aux habitants

- **Gérer les compétences de l'agglomération au plus près des habitants**
- **Préparer et proposer les budgets territoriaux**
- **Gérer la répartition de certains budgets**
- **Piloter les services locaux**
- **Faire remonter des besoins et des propositions**
- **Intégrer les élus des anciennes intercommunalités**

Source : magazine BBA – novembre 2016

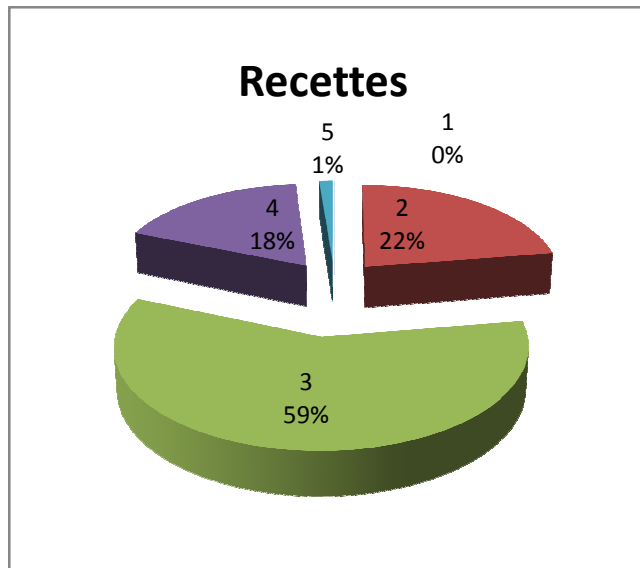
Compte administratif 2015

Section de fonctionnement



1 – Charges à caractère général : (eau , électricité , fournitures)	14 259,74 €
2 – Charges de personnel ;	19 217,60 €
3 – Atténuation des produits, (reversement FNGIR-FPIC)	3 346,00 €
4 – Charges de gestion courantes (indemnités élus et subventions)	17 383,38 €
5 – Charges financières (intérêts d'emprunts)	4 076,47 €
6 – Scolarité , contributions organismes	31 361,83 €
7 – Opérations d'ordre (redevances annulées)	827,00 €

Total des dépenses 2015 : 90 472,02 €



1– Produits des services (salle des fêtes ...)	1 723,01 €
2 – Impôts et taxes	23 148,04 €
3 – Dotations et participations	60 422,71 €
4 – Revenus logements communaux	18 136,29 €
5 – Produits exceptionnels	1 212,00 €

Total des recettes 2015 : 104 642,05 €

Soit un excédent 2015 de 14 170,03 €

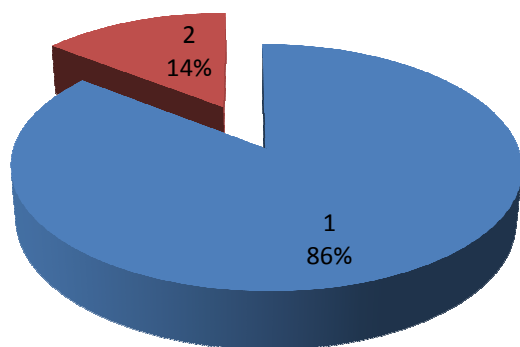
Excédent reporté: 133 906,65 €

	2013	2014	2015
Encours de la dette de la commune en euros	105 576,00	96 655,00	87 499,00
Commune (€/hab.)	743,00	624,00	503,00
Département (€/hab.)	723,00	960,00	846,00
Région (€/hab.)	1 333,00	1 619,00	1 186,00
National (€/hab.)	512,00	524,00	532,00

Compte administratif 2015

Section d'investissement

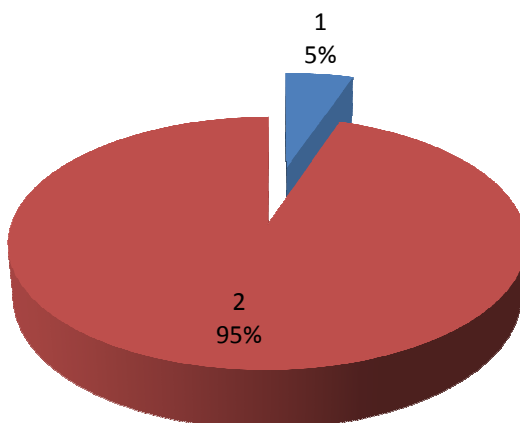
Dépenses



1 – Remboursements emprunts	10 306,08 €
2 – Immobilisations (ordinateur, chaise bureau, débroussailleuse)	1 730,00 €

Total des dépenses 2015 : 12 036,08 €

Recettes



1 – Caution	1 150,00 €
2 – Dotations fonds divers et réserves (FCTVA et taxe aménagement)	21 365,16 €

Total des recettes 2015 : 22 515,16 €

Soit un excédent 2015 de 10 479,08 €

Excédent reporté : 846,42 €

Savoir lire son avis d'imposition

Alors que la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse s'apprête à fusionner avec six autres intercommunalités du bassin de Bourg-en-Bresse, des modifications ont dû intervenir sur la fiscalité locale. Voici quelques explications.

La mise en commun d'une part des impôts locaux au niveau de l'intercommunalité a permis tout au long de ses 50 dernières années de développer de nombreux services aux habitants en même temps que de réaliser d'importantes économies d'échelle. En particulier, chaque commune recevait tous les ans sur ce budget une dotation de solidarité. L'avènement de la nouvelle agglomération au 1^{er} janvier 2017 oblige à faire évoluer le système fiscal pour garantir les mêmes ressources aux communes.

Les élus ont alors décidé unanimement de baisser la fiscalité sur les ménages de l'intercommunalité et d'augmenter celle des communes avec, pour limite de ne pas toucher à la pression fiscale pour le contribuable de la commune et de l'intercommunalité, qui est le même. Les communes conserveront ainsi leurs moyens sans appauvrir la Communauté de communes, laquelle vivra essentiellement de la ressource que la fiscalité économique.

Et concrètement sur les avis d'imposition ?

Difficile d'envisager tous les cas de figure. Les situations peuvent varier suivant les taux pratiqués par les communes, la composition de la famille, la taille de l'habitation et son confort, l'évolution des bases locatives. Néanmoins, on peut avancer quelques principes généraux : les ménages, soit 91% des contribuables, ont dû constater une hausse de la taxe foncière et une baisse de la taxe d'habitation. Les locataires sont plutôt avantagés, les propriétaires occupants un peu moins.

Pour information, les communes pouvaient revoir leurs taux à la hausse, le conseil municipal de St Sulpice a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition.

en 2015	Taxe habitation	Taxe bâti	Taxe non bâti	CFE	TEOM	total
CCMB	14,58	10,60	33,21	18,06	7,00	83,45
Commune	3,59	1,08	6,53	6,76		17,96
total	18,17	11,68	39,74	24,82	7,00	101,41

en 2016	Taxe habitation	Taxe bâti	Taxe non bâti	CFE	TEOM	total
CCMB	5,15	3,74	11,73	25,46	8,00	54,08
Commune	12,28	7,94	28,01	0,00		48,23
total	17,43	11,68	39,74	25,46	8,00	102,31

Entre 2015 et 2016, La taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères a augmenté d'1 %.

ECOLE de Saint Didier d'Aussiat – Saint Sulpice

Une école active et volontaire

Les élèves de l'école ont pu réaliser de nombreuses sorties, ils ont participé à différentes manifestations grâce au dynamisme des enseignants, des communes, du sou des écoles et des nombreux parents volontaires.

Les enfants des différentes classes ont participé à diverses rencontres sportives avec les écoles de la communauté de communes allant de l'ultimate, au tchoukball, en passant par l'athlétisme, la course d'orientation, le cirque.

Ils se sont rendus à la médiathèque de Montrevel-en-Bresse, à la bibliothèque de Saint Didier-Saint Sulpice à de nombreuses reprises pour emprunter des livres grâce à Martine Pacoud, Christelle Bernigaud, Francine Rollet, Marie-Françoise Laurencin et Jeanine Chapuis. Ils ont profité des lectures de Josette Carry sur les thèmes aussi variés que le respect, les sentiments, la seconde guerre mondiale.

Les élèves de CM2 ont profité d'une intervention de la ligue contre le cancer sur le thème du tabagisme. Ils ont eu une journée de prévention routière avec la gendarmerie et se sont rendus au collège de Montrevel-en Bresse pour une journée d'intégration.

Les élèves de la classe de CE2-CM1 ont été sensibilisés au développement durable lors d'une intervention organisée par la ComCom portant sur les produits de saison. De la même façon, les enfants de grande section et de CP ont travaillé autour de la fabrication des produits laitiers.

Les élèves de grande section, de CP et de CE1 sont allés à la piscine de mars à juin grâce aux parents volontaires, moins nombreux qu'à l'accoutumée.

Les enfants des classes de maternelle ont fait de l'accrobranche à St Etienne du Bois et ont pu utiliser les jeux de la base et faire du vélo à roulettes à Montrevel au mois de juin.

Au mois de mars, l'école de Saint Didier d'Aussiat / Saint Sulpice a organisé sa seconde soirée de solidarité, avec le Sénégal, cette année. L'organisation de cette soirée a été l'occasion de sensibiliser, d'impliquer les enfants dans une action humanitaire en faveur des enfants du Monde. Les bénéfices de cette soirée ont été versés pour moitié au Sou des écoles et à l'association Kauri qui vient en aide au village de KeurSountou.

(<http://association.kauri.over-blog.com>.)

Après une présentation de l'association, la centaine de convives a pu déguster les fatayas (beignets de viande ou de poisson) le mafé et le poulet vermicelles, et le thiacy (dessert sucré à base de mil). Les parents et amis avaient également la possibilité de commander des plats à emporter. Cette belle soirée solidaire n'aurait jamais pu avoir lieu sans l'aide de nos amies sénégalaises, Marie Elisabeth, Rosalie, Aby et Victorine. La présidente de l'association Kauri, Madame Chaintreuil, est intervenue en avril dans les classes afin de présenter l'avancée des différents projets dans le village. Les enseignants espèrent poursuivre ces opérations chaque année avec un nouveau pays afin de construire les citoyens du monde de demain.

Les élèves de CP-CE1 sont allés à Lyon le 21 juin. Ils ont notamment pris le funiculaire et ont apprécié une croisière sur la Saône.

Les élèves de CE2 CM1 CM2 étaient à Paris du 20 au 23 juin. Ils ont visité le Sénat guidés par le sénateur-maire de Vonnas M. Patrick Chaize. Ils ont visité notre Dame de Paris, ont contemplé la capitale au sommet de la Tour Eiffel. Ils sont allés voir une pièce de théâtre à la Comédie Française. Ils ont découvert les grands chefs-d'œuvres, la section égyptienne du musée du Louvre. Ils ont visité le musée des Arts et Métiers, le château de Versailles et ont réalisé des expériences scientifiques à la cité des sciences de la Villette. Ils ont aussi vu le tombeau de Napoléon aux Invalides.

Rentrée 2017/2018

Lors de nouvelles inscriptions, les parents devront se rendre à la mairie de leur domicile afin de remplir un certificat d'inscription. Les parents transmettront le certificat à l'école.

Inscrits au 01/09/2016 :

PMG : 7

MG : 5

Total : 12 (maternelles)

CP : 7

CE2-CM1 : 4

CE1-CE2 : 3

CM1-CM2 : 4

Total : 18 (élémentaires)

Une convention entre les deux municipalités a été signée en juin 2011 pour une durée de 10 ans, elle se terminera le 31/12/2020. Elle prévoit les dépenses prises en charge par notre commune.

Coût réglé par la commune : 28 411,42 € en 2016 (scolarité 2015) soit 811,75€ par élève.

Comprenant : ATSEM, agent entretien, fournitures (eau, électricité, téléphone, chauffage, entretien – contrats de maintenance et fournitures diverses (scolaires, couvertures, pharmacie, taxes foncières,.....)

Participation de la commune aux frais de fonctionnement et d'investissement par année

années	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Frais Scolarité	11 505,12 €	19 099,85 €	20 705,18 €	20 961,52 €	24 292,89 €	28 411,42 €
Cantine	1 641,35 €	1 310,35 €	2 317,31 €	2 317,26 €	2 330,59 €	2 359,31 €
<u>Total (scolarité et cantine)</u>	<u>13 146,47 €</u>	<u>20 410,20 €</u>	<u>23 022,49 €</u>	<u>23 278,78 €</u>	<u>26 623,48 €</u>	<u>30 770,73 €</u>
Nombred'élèves	24	31	28	26	29	35
Coût total par élève (Scolarité et cantine)	547,77 €	658,39 €	822,23 €	895,34 €	918,05 €	879,16 €
Evolution du coût par élève		+ 20,20%	+ 24,88%	+ 8,89%	+ 2,54%	-4,24%
voyage (75 € par élève) à Paris			825,00 €			900,00 €
Nombre d'élèves pour voyage			11			12

Cantine

Quelques informations...

1/ Le nouveau bureau de la cantine a été élu le 16 septembre dernier, après l'assemblée générale.

Président: Ludovic PACOUD

Vice-Président: Yohann PELUS

Trésorière: Maryline BOURRET

Vice-Trésorier: David MASSION

Secrétaire: Céline COUTURIER

Membre: Sylvie POMATHIOS

2/ Les parents doivent prévenir à ce numéro en cas d'absence de l'enfant. Il s'agit du 04.74.51.17.17.

La cantine est fréquentée par 16 enfants de la commune.

Coûtréglé par la commune : 2 359,31 € en 2016 (pour 2015) soit 67,41 € par élève.

Comprenant : parts ATSEM, fournitures (électricité, eau, téléphone, ...) et entretien – contrats de maintenance

La municipalité tient à remercier l'ensemble des bénévoles pour leur implication afin de garantir à nos enfants des repas sains et équilibrés.



Renseignements utiles

Social – Humanitaire

Caf de l'AIN : 0 810 25 01 10

Assistantes sociales :

-Conseil départemental de l'Ain : 04 74 25 40 88

- MSA : 04 74 30 73 07

Conciliateur de justice :

(habilité à traiter les conflits de voisinage)

Mme Chantal MICHEL - permanence en Mairie de Montrevel le 3^{ème} matin de chaque mois.

ADMR

Aide aux personnes âgées : portage de repas chauds, aide à domicile : Tel : 04 74 30 89 07

AIDS

Mise à disposition de personnel et services
801 rue de la source 01442 VIRIAT Cedex
Tel : 04 74 23 23 81

Mail : domicile.services01@gmail.com

ADAPA :

Aide aux personnes âgées. Tel : 03 85 37 81 39

CLIC : (centre local d'information et de coordination) – Aide aux personnes âgées.

Permanence en Mairie de Montrevel les 2^{ème} et 4^{ème} mardi matin de chaque mois.

Tel : 04 74 30 78 24

Email ; clicpaysdebresse@orange.fr

LOU VE NOU :

Accueil de jour-Alzheimer. Tel : 06 71 40 93 06

Assistantes maternelles :

Mme PAUGET Stéphanie: - 04 47 50 54 89

597c, route de Saint Didier - 06 33 74 94 73

Mme PEDEUX Hatice :

740, chemin de Lange - 06 78 21 99 82

Don du sang

Le programme retenu pour l'année 2017 est le suivant :

Séances de dons :



de 16 h à 19 h à Saint Didier les jeudis 9 mars, 8 juin, 7 septembre et 21 décembre.

Vente de brioches : le 23 avril

Repas côtelettes : le 3 septembre à Saint Sulpice

Assemblée générale : le 20 janvier à 20 h 30

Urgences

Samu : 15

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

Bibliothèque

Présidente : Mme Martine PACOUD

Membres du bureau :

Mme Jeanine CHAPUIS

Mme Francine ROLLET

La bibliothèque est ouverte :

- le mercredi après-midi de 16h00 à 17h30

-le samedi matin de 10h30 à 12h00

On y accède par le côté droit de la Mairie de Saint Didier.

Le prêt de livres est gratuit, les scolaires sont inscrits d'office.

Livres voyageurs

Sept adolescents ont réalisé cet été, dans le cadre du "chantier jeunes" des niches pour accueillir des livres voyageurs. Dans notre commune elles ont été installées dans les 2 abribus. Quelques explications :

Il s'agit de favoriser la circulation de livres personnels en les mettant à disposition d'autres personnes.

L'emprunt et le dépôt sont totalement libres et la démarche est anonyme. Si vous souhaitez partager vos coups de cœur, ces boîtes sont faites pour vous.



Divers

Point d'information jeunesse :

Tel. : 06 72 25 35 95

Email : pij@cc-montrevelenbresse.fr

Blog : pijccm.over-blog.com

Covoiturage

Inscription sur : www.covoiturage.ain.fr

Rappel

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur. Elle doit être réalisée chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre.

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

Vous avez des projets de construction ou d'aménagement.

Des événements récents nous amènent à rappeler qu'en cas d'érection d'une construction neuve ou d'aménagement, quel qu'il soit, d'un bâtiment existant, la première chose à faire est de consulter la Mairie. En effet, la commune possède un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** qui, du fait de la présence sur son territoire de plusieurs monuments classés, nécessite un respect absolu des règles de protection de ceux-ci. IL importe donc qu'il soit scrupuleusement respecté et c'est le rôle de vos élus d'y veiller. Pour vous aider dans vos démarches, vous trouverez brièvement décrites ci-après les grandes lignes des différentes procédures.

PROJET 1 -Constructions nouvelles : il peut s'agir d'une construction nouvelle indépendante sur un terrain ou d'une extension de bâtiment existant et attenante à celui-ci (de manière "horizontale" par une emprise au sol supplémentaire ou "verticale" par l'aménagement de niveaux supplémentaires).

PROJET 2 -Il peut s'agir de changement de destination ou bien encore d'un changement d'aspect extérieur des constructions existantes (création d'ouvertures nouvelles, éventuellement ravalements de façade)

Selon le cas, ces travaux devront faire l'objet :

- **d'une déclaration préalable** (cerfa 13404*03 ou 13703*03)
- **d'un permis de construire** (cerfa 13406*03 ou 13409*03 – rubrique 5) . (cas d'un projet 1)

Assainissement : compte tenu de la structure du village celui-ci ne peut être qu'individuel.

Les problèmes relevant de ce dossier ne sont pas traités par la Commune mais par un service relevant de la Communauté de communes, le **SPANC**. Pour toute demande (modalités d'installation, renseignements, contrôle de fonctionnement...) veuillez vous adresser au 04 74 30 85 60)



Téléphone : 04 74 21 11 31 - Mail : contact@caue-ain.com

Pour plus d'informations sur les conditions de notre conseil,
consultez le site internet du CAUE "www.caue01.org" rubrique "particuliers"



LES POMPIERS

Les activités

En 2015 le nombre des interventions s'élevait à 243 soit une augmentation de 11,5 % par rapport à l'année 2014. Cette année au 1^{er} décembre nous sommes à 214 dont 6 sur la commune de Saint Sulpice.

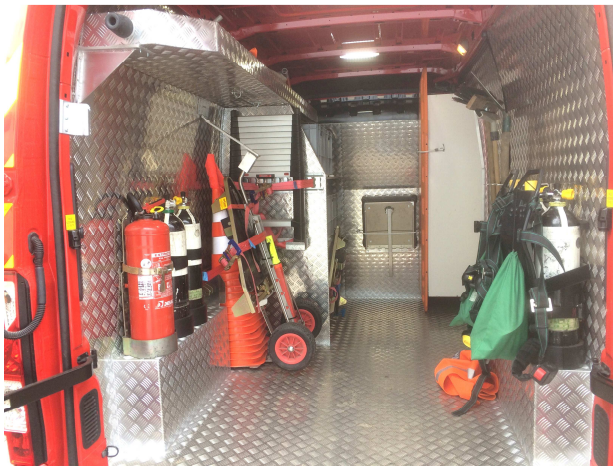
Les principales interventions ont concerné : les secours à personnes (134), les accidents (15), les feux (20), les hyménoptères (19) et des opérations diverses (26).

Les effectifs

Côté arrivée, 3 nouvelles recrues ont rejoint nos rangs en 2016 et 2 les rejoindront début 2017.

Côté départs, 2 anciens ont décidé de stopper leur activité de pompiers.

Au 1^{er} janvier l'effectif sera de 30 sapeurs pompiers.



Le matériel

A l'occasion de la manœuvre d'avril, le Président du SIVU a remis au CPI un nouveau Véhicule Tout Usage en remplacement de l'ancien, âgé de 25 ans.

Son aménagement intérieur, tout en inox, permet de répondre à toutes les exigences de sécurité.

Le dimanche 3 juillet 2016, le CPINI des trois Bagé, Dommartin, Saint Sulpice, et le CIS de Montrevel ont participé à une manœuvre commune dans notre village. Le scénario retenu était la collision d'un scooter contre une voiture, avec désincarcération et prise en charge des victimes. Cet exercice a mobilisé 5 engins de secours et 27 sapeurs pompiers.



Depuis de nombreuses années, il n'y avait plus de sapeur-pompier dans la commune. Quentin Bonnin a reçu en octobre le brevet de "jeune sapeur-pompier", le diplôme "d'équipier de sapeur-pompier volontaire" et est passé première classe au CPI de Marsonnas. Toutes nos félicitations

Samedi 18 juin
à partir de 19 h



FÊTE DE LA MUSIQUE

FEU D'ARTIFICE
100 MUSICIENS

SAINT-SULPICE

BUVETTE



Cette année la fête de la musique, organisée par la Municipalité en collaboration avec le Comité des fêtes, a rencontré un vif succès.

Plusieurs harmonies et fanfares venues des communes voisines, ainsi que l'école de musique de Montrevel ont animé la soirée.

Celle-ci a été couronnée par un feu d'artifice, une première dans le village.

Le mauvais temps n'a pas découragé le public venu nombreux, qui est reparti fort satisfait de sa soirée.



Manifestations prévues en 2017

Samedi 7 janvier : 15 h Vœux du Maire

Samedi 14/ Dimanche 15 janvier : Saint Antoine (Club des Aînés)

Samedi 4 mars : concours de belote (Comité des fêtes)

Samedi 8 avril : Sainte Agathe (Comité des fêtes)

Lundi 8 mai : Fête de la victoire

Dimanche 25 juin : repas communal (Comité des fêtes)

Dimanche 16 juillet : brocante (Comité des fêtes)

Samedi 2 septembre : concours de pétanque (Comité des fêtes)

Samedi 16 septembre : journée du patrimoine

Samedi 30 septembre : repas paëlla (Comité des fêtes)

Samedi 11 novembre : Armistice 1918

Samedi 2 décembre : crêpes de l'amitié (Comité des fêtes)

Samedi 9 décembre : journée de Noël pour les aînés (CCAS)

